

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-124**

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. MILLET-BARBE,*

**OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE** – Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire envers les auteurs de faits portant atteintes au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité publiques.

Par un courrier adressé aux maires de la circonscription judiciaire de Bayonne, Monsieur le Procureur de la République propose la signature d'un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Ce dispositif, créé par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, permet au maire ou à son représentant de convoquer en mairie une personne (majeure ou mineure) selon une procédure préétablie afin de procéder à un rappel des règles de droit. Préalablement à cette convocation, le Procureur de la République sera consulté selon les modalités fixées dans le protocole.

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire, certaines nuisances sonores, ainsi que certains écarts de langage. A contrario, le rappel à l'ordre est exclu lorsque les faits sont susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de Police ou une brigade de Gendarmerie, et lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Le rappel à l'ordre est verbal. L'auteur des faits (mineur ou majeur) est convoqué à un entretien par un courrier officiel après la consultation du Procureur de la République. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence des parents ou des représentants légaux - à défaut d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard - qui auront au préalable reçu copie de la lettre de convocation.

Cette instance de prévention de la délinquance sera mise en œuvre dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole ci-annexé proposé par Monsieur le Procureur de la République.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Abstention : 12, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services



**PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE  
LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE PAR  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ...**

**Vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure tel qu'il résulte de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en son article 11 et qui dispose :**

**« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en le convoquant en mairie.**

**Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentant légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »**

**Vu la délibération du Conseil Municipal du .....**

**La présente convention a pour l'objet de définir entre le Maire de .....  
et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bayonne, les modalités  
d'application de la procédure du rappel à l'ordre sur la commune de .....**

**Est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Domaine d'application**

**Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.**

**Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage.**

## **Article 2 : Domaine d'exclusion**

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse exclu :

- s'agissant des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits,
- lorsqu'une plainte a été déposée dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie,
- lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

## **Article 3 : Relations avec l'autorité judiciaire**

Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être apportées par le Parquet de Bayonne, il est convenu que la mise en place du rappel à l'ordre sera précédée d'une consultation du Parquet de Bayonne quant à son opportunité.

La consultation du Parquet par la commune de .....se fera au travers d'un courriel adressé au Parquet sur les deux adresses structurelles suivantes :

- pr.tj-bayonne@justice.fr ;
- cep.ttr.pr.tgi-bayonne@justice.fr ;

à l'aide de l'imprimé en annexe.

L'avis du Parquet sera retransmis par courriel à la commune de ... au (ou ...@ville.fr) dans un délai maximum d'une semaine.

L'absence de réponse du Parquet dans le délai convenu vaudra acceptation.

## **Article 4 : Conduite du rappel à l'ordre**

Le rappel à l'ordre est verbal. L'auteur du fait est convoqué à un entretien par un courrier officiel après consultation du Parquet. Les parents ou le responsable éducatif de l'auteur est destinataire d'une copie de la convocation. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux, ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

## **Article 5 : Suivi et bilan du dispositif**

Le Maire de ..... et le Procureur de la République de Bayonne conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD restreint.

En outre, un bilan statistique annuel écrit des rappels à l'ordre prononcés ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative seront réalisés par la commune de ..... et transmis au Parquet de Bayonne, dans le mois suivant la date échéance.

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an au terme de laquelle il fera l'objet d'une évaluation et pourra être dénoncé. Il se renouvellera par tacite reconduction.

**Fait à ....**  
**Le .../.../...**

**Le Procureur de la République**  
**Près le tribunal judiciaire de Bayonne**

**Le Maire de .....**

**Monsieur Jérôme BOURRIER**

\*\*\*\*\*



**Objet : Convocation en mairie en vue d'un rappel à l'ordre - mineur**

**Madame, Monsieur,**

**Nous, en notre qualité de Maire (ou son représentant désigné) de la commune de .....,  
avons été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par ..... à  
l'encontre de votre enfant :**

**Nom et Prénom :.....**

**Né le : .../.../... A :.....**

**Demeurant : .....**

**Pour avoir le .../.../... à ..... sur le territoire de la commune de .....**

**Commis les faits suivants :**

.....  
.....  
.....

**Vu le rapport d'information n° établi le par .....**

**Vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure,**

**Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés en matière de prévention de la  
délinquance au titre de la loi du 5 mars 2007,**

**Nous vous demandons de vous présenter en mairie, le .../.../... à ... heures, pour qu'il  
soit procédé à l'encontre de votre enfant, à un rappel à l'ordre solennel.**

**La présence des représentants légaux du mineur est exigée par la loi.**

**Fait le .../.../..., à .....**

**Le Maire de .....**



**Objet : Convocation en mairie en vue d'un rappel à l'ordre – majeur**

**Madame, Monsieur,**

**Nous, en notre qualité de Maire (ou son représentant désigné) de la commune de ..... , avons été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par ..... à votre rencontre :**

**Nom et Prénom : .....**

**Né le : .../.../... A : .....**

**Demeurant : .....**

**Pour avoir le .../.../... à ..... sur le territoire de la commune de .....**

**Commis les faits suivants :**

.....  
.....  
.....

**Vu le rapport d'information n° établi le par .....**

**Vu l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure,**

**Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés en matière de prévention de la délinquance au titre de la loi du 5 mars 2007,**

**Nous vous demandons de vous présenter en mairie, le .../.../... à ... heures pour qu'il soit procédé à votre rencontre à un rappel à l'ordre solennel.**

**Fait le .../.../..., à .....**

**Le Maire de .....**



**RAPPEL A L'ORDRE**  
**Fiche de transmission au parquet**

A ....., le .../.../...

Monsieur le Procureur de la République, Tribunal judiciaire de Bayonne

courriel : pr.tj-bayonne@justice.fr ;  
cep.ttr.pr.tgi-bayonne@justice.fr ;

Notre attention a été attirée par ..... sur les agissements de :

Nom et Prénom :.....  
Né le : .../.../... A :.....  
Demeurant : .....

Exposé des faits :

.....  
.....  
.....

Conformément aux dispositions de l'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure, issu de l'article 11 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, j'ai l'intention de lui adresser un rappel à l'ordre.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma parfaite considération.

Maire de .....  
courriel

Appréciation du Parquet :

.....  
.....  
.....



**RAPPEL A L'ORDRE**  
**Fiche-bilan d'information au parquet**

A ....., le .....

Monsieur le Procureur de la République, Tribunal judiciaire de Bayonne,

**Bilan statistique trimestriel annuel du rappel à l'ordre :**

Nombre de rappels à l'ordre prononcés :.....

- Mineurs :.....
- Majeurs :.....
- Total :.....

Nombre de carences à convocation :.....

**Répartition par types de faits :**

- conflits de voisinage :.....
- absentéisme scolaire :.....
- présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives :.....
- atteintes légères à la propriété publique :.....
- incivilités commises par des mineurs :.....
- incidents aux abords des établissements scolaires :.....
- bruits ou tapages injurieux ou nocturnes :.....
- divagation d'animaux dangereux :.....
- abandon d'ordures :.....
- autres :.....

Nombre de réitérations constatées :.....

Analyse quantitative :.....

.....  
.....

Analyse qualitative :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait le .../.../..., à .....

Le Maire de .....

Accusé de réception en préfecture  
064-216401026-20210603-21\_03959-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2021  
Date de réception préfecture : 07/06/2021